



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 12/01/2023
Reçu en préfecture le 12/01/2023
Affiché le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20230109-D_2023_1_3-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2023_1_3

L' an deux mille vingt trois, le lundi 09 janvier à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Maison des Associations - Les Vans , sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 02 Janvier 2023

Présents : 26

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Saisine du Tribunal
Administratif pour la
nomination d'un Commissaire
Enquêteur dans le cadre du
projet de DPEMC _ projet de ZA
Balagère sur la commune de
Chambonas**

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien
Monsieur ROUYEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine

Secrétaire de Séance : Monsieur Daniel NOEL

M. Lionnel ROBERT, Vice-Président expose à l'assemblée :

Le but de la Déclaration de Projet emportant Mise En Compatibilité (DPMEC) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Chambonas est de permettre l'aménagement, dans le secteur de la Balagère, d'une zone d'activités portée par la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes. Cette procédure de DPEMC nécessite l'organisation d'une réunion avec les Personnes Publiques Associées et une Enquête Publique. Sur cette dernière démarche, il convient d'autoriser le Président à saisir le Tribunal Administratif compétent en vue d'obtenir la nomination du Commissaire Enquêteur qui supervisera cette étape de la procédure, conformément à l'article R123-5 du code de l'environnement.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés ;
PREND ACTE de la nécessité de réaliser une Enquête publique dans le cadre du dossier de DPEMC,
AUTORISE le Président à saisir le Tribunal Administratif compétent en vue d'obtenir la désignation d'un
Commissaire enquêteur,
AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce cette d
émarche, notamment de provisionner les sommes nécessaires au budget et d'établir les arrêtés
correspondants.**

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 12/01/2023

Reçu en préfecture le 12/01/2023

Affiché le

ID : 007-200039832-20230109-D_2023_1_3-DE



Emis le 09/01/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le